



REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE LA FAMILLE, DU DEVELOPPEMENT
SOCIAL ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Réf : Prêt : FAD/N° F/SEN/LUT/PAU/99/22 du 19/08/99
Prêt : FND N° 286/du 25/05/99.

**AIDE MEMOIRE DE LA MISSION DE
SUIVI DES DOSSIERS AU NIVEAU DE
LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT ET D'ECHANGES
SUR L'EXECUTION DU PROJET**

DU 08 AU 15 JANVIER 2005

**AIDE MEMOIRE DE LA MISSION DE SUIVI DES DOSSIERS
AU NIVEAU DE LA BAD ET D'ECHANGES
SUR L'EXECUTION DU PROJET
(8 au 15 janvier 2005)**

I. INTRODUCTION

1.1 Du 8 au 15 janvier 2005, une délégation sénégalaise conduite par Madame Khady FALL NDIAYE Directrice du Projet de Lutte contre la Pauvreté du Sénégal, et comprenant Monsieur Gorgui Yérém FALL, Chef de Section BAD/BOAD à la Direction de la Dette et de l'Investissement du Ministère de l'Economie et des Finances, Monsieur Mouhamadou Lamine MBAYE, Administrateur Gestionnaire et Madame Aïssatou Diop Diagne, Co-responsable de la composante Microfinance et Appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR) dudit Projet a séjourné à l'Agence de Relocalisation Temporaire de la BAD sise à Tunis en vue de suivre les dossiers en instance et d'échanger sur l'exécution du Projet.

1.2 Durant son séjour, la mission a rencontré, Madame Zeïnab El Bakri, Directrice du Département OCSD, Monsieur Etienne Judicaël PORGO, Chef de Division OCSD.2, Madame Ginette NZAU MUTETA, Task Manager du Projet, Monsieur Moussa Naporna COULIBALY, expert consultant à la BAD, Germain VARANGO, chargé Supérieur des acquisitions, Madame Jeanne NZEYIMANA, expert en microfinance et Monsieur Donatien Akoupo KOUASSI, Chargé Supérieur de Décaissement et Monsieur Habib KAMOUN, Chef de Division au Département du Contrôle Financier. Elle a tenu plusieurs séances de travail avec les experts. Le plan de travail détaillé est soumis en annexe 1 du présent aide-mémoire.

II. OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE LA MISSION

2.1 La mission visait, entre autres objectifs, à : (i) discuter avec la Division OCSD.2 et la Division des Décaissements et l'Unité chargé des acquisitions de toutes les questions importantes relatives à l'exécution du projet ; (ii) trouver des solutions aux dossiers en instance de traitement au niveau de ces services ; (iii) discuter et recueillir l'avis de la Banque sur la Prorogation de la date du dernier décaissement au 31 décembre 2005 et sur la révision de la liste des biens et services y afférente ; (iv) identifier les difficultés et problèmes rencontrés dans l'exécution du projet et recommander des solutions.

2.2 Pour atteindre ces objectifs, un programme de travail a été établi et exécuté avec les services de la Banque. Au terme du séjour, la mission a tenu avec les responsables de ces services une réunion de synthèse au cours de laquelle les résultats obtenus ont été discutés. Le présent aide-mémoire résume les conclusions et recommandations de la mission du Projet de Lutte contre la Pauvreté (PLCP/FAD-FND). Il a été signé avec le Chef de Division OCSD.2.

III. DESCRIPTION ET DONNEES DE BASE DU PROJET

Objectifs et description du projet

3.1 L'objectif général du projet est de contribuer à réduire la pauvreté au Sénégal. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : (i) élever le niveau éducatif, les compétences techniques et professionnelles et les capacités d'auto-promotion des groupes-cibles ; (ii) accroître leurs capacités de génération de revenus et (iii) favoriser l'accès aux services de base.

3.2 Le projet comprend les composantes suivantes :

Composante I : Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires ;

Composante II : Microfinance et activités génératrices de revenus ;

Composante III : Infrastructures, Equipements et Hydraulique ;

Composante IV : Gestion du Projet.

Renseignements de base

3.3 Les données de base du Projet sont les suivantes :

- Date d'approbation : 30/06/1999
- Date de signature : 19/08/1999
- Date de mise en vigueur : 15/02/2001
- Coût total du Projet : 18,60 millions d'UC
 - Prêt FAD : 10,00 millions d'UC
 - Don FAT : 1,75 millions d'UC

Autres sources de financement

- Prêt FND : 5,00 millions d'UC
- Gouvernement : 1,85 millions d'UC
- Organe d'exécution : Bureau de Gestion du Projet (BGP) sous la tutelle du Ministère de la Famille, du Développement social et de la Solidarité Nationale.

Financement du projet

3.4 Le Projet est financé conjointement par le FAD, le FAT, le Fonds Nordique de Développement (FND) et le Gouvernement comme indiqué dans le tableau suivant :

Coûts du projet par source de financement (en millions d'UC)

<u>Sources de Financement</u>	<u>Devises</u>	<u>Monnaie Locale</u>	<u>Total</u>	<u>% Total</u>
FAD	5,77	4,23	10,00	54%
FAT	0,58	1,17	1,75	9%
FND	2,62	2,38	5,00	27%
Gouvernement	0,00	1,85	1,85	10%
Total	8,97	9,63	18,60	100%
% du Total	48%	52%	100%	

IV. REVUE DES DOSSIERS TECHNIQUES :

Composante I : Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires

❖ Acquisition des manuels d'alphabétisation :

4.1 En l'absence de mention dans le rapport d'évaluation d'un mode d'acquisition spécifique pour le matériel didactique destiné à l'alphabétisation et eu égard au fait que les manuels retenus sont la propriété exclusive des éditeurs cités et, qu'aucune autre structure n'a le droit de vendre ces manuels sauf autorisation des éditeurs concernés sur la base de cessation rémunérée, ce qui risquerait de rendre les manuels plus coûteux, l'acquisition directe des manuels avait été acceptée par la BAD pour certains manuels des phases d'initiation et de consolidation

4.2 Suivant ces raisons évoquées, à la suite du choix consensuel des ouvrages de post alphabétisation, avec le MOD en charge de l'alphabétisation, à partir du répertoire des manuels d'éducation de base non formelle de la Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (DALN) ex-DAEB, deux envois portant certification des copy rights de ces manuels ont été faits en direction de la BAD respectivement en date du 20 août 2004 par courrier n°1315/MFDSSN/PLCP concernant 9 auteurs/éditeurs (lot 1) et du 22 décembre 2004 par courrier n°1818/MFDSSN/PLCP pour 8 autres auteurs/éditeurs (lot 2), en vue de l'acquisition de leurs ouvrages par entente directe .

4.3 Par correspondance N°OCSD2/FX/NG/2004/010/0128 daté du 25 octobre 2004, en réponse au premier envoi, la Banque demandait des informations complémentaires sur :

- Le mode de sélection des 9 auteurs/éditeurs de ces ouvrages,
- Le budget prévu pour l'acquisition de ces ouvrages et
- La catégorie de dépenses dans laquelle elle sera imputée.

4.4 En complément, le Projet, par courrier n°1591/MFDSSN/PLCP daté du 10 novembre 2004 précise que :

- la sélection a été faite sur la base de la disponibilité par thèmes et contenus ;
- les ouvrages sont reconnus par la DALN, seule autorité compétente au niveau de l'Etat ;
- une telle acquisition par entente directe avait été autorisée par la BAD, car un appel à la concurrence ne peut être fait sur des propriétés intellectuelles privées (voir fax daté du 15 octobre 2003)

4.5 Le budget prévu pour l'acquisition des 22 104 ouvrages auprès des 9 éditeurs se chiffre à 22 337 900 FCFA et peut être pris en charge par la catégorie « Equipements, mobilier et fournitures ». La Banque a donné son avis de non objection sur ce lot.

4.6 Quant aux 9 854 manuels relatifs au second envoi (lot 2), leur valeur d'acquisition est arrêtée à 12 888 000 FCFA auprès de 8 autres auteurs/éditeurs. Le dossier a été examiné et la position de la Banque sera communiquée sur l'acquisition par entente directe pour le lot 2. La délégation recommande que cet avis se fonde sur :

- la propriété exclusive des auteurs/éditeurs pour les manuels cités,
- les langues nationales concernés,
- la diligence requise pour la mise à disposition de ces manuels durant cette période de prorogation et
- la faiblesse des montants (le lot 2 se chiffre à 12 888 000 FCFA répartis entre 8 auteurs/ éditeurs.

❖ **Finalisation du programme d'alphabétisation fonctionnelle :**

4.7 Eu égard à la nécessité de bien outiller les apprenants avec les manuels d'apprentissages fondamentaux, de pérenniser le dispositif de renforcement des capacités dans les communautés de base ciblées par la mise en place de l'environnement lettré (bibliothèques dotées de manuels) et l'accompagnement des relais facilitateurs identifiés dans les classes d'alphabétisation. La mission propose de confier cette tâche à la SAFEFOD, recrutée pour la maîtrise d'ouvrage de ce volet, à travers un avenant d'une durée de 6 mois. Le BGP transmettra le dossier à la Banque, pour avis,

❖ **Poursuite de la sensibilisation des communautés de base :**

4.8 Dans la continuité des activités de sensibilisation des populations ciblées par le Projet, les relais en intermédiation sociale bénéficieront d'un recyclage seront rémunérés en conséquence.

Composante II: Microfinance et AGR

❖ **Répartition du fonds de crédit au 15 SFD :**

4.9 Suite à la consultation restreinte pour le recrutement de SFD complémentaires approuvée par la Banque, la répartition du fonds de crédit a fait l'objet d'observations de la BAD par fax n° OCSD.2/FX/NC/2004/010/133 daté du 5 novembre 2004.

4.10 Conformément aux recommandations de la BAD, le BGP a préparé et envoyé, en date du 9 novembre 2004, un projet de répartition du fonds de crédit par SFD, en rapport avec le nombre de communautés de base attribué à chacune d'elles. Seulement, la

4.20 Tenant compte de la mobilité du personnel et des règles de fonctionnement du CMS, il a été proposé avec cette structure de faire mention en annexe de la convention, en lieu et place de la liste nominative du personnel, la liste des caisses sélectionnées pour la réalisation des prestations.

4.21 Cette proposition a été transmise par le Projet par e-mail daté du 6 janvier 2005 adressée à la banque. Ainsi, la banque va transmettre sa position sur le dossier au plus tard le 25 janvier 2005.

4.22 La mission a informé la Banque que PAMECAS a accusé du retard dans le démarrage des activités de financement (mise à disposition des fonds par le Projet : janvier 2003, démarrage des financements par cette structure : juin 2003). Par ailleurs, durant l'année 2004, il a été demandé à l'ensemble des SFD de démarrer le financement des CLEC et à ce jour, aucune de ces caisses n'a été financée malgré la prise en compte de toutes les préoccupations de cette SFD, notamment le partage des risques.

4.23 Eu égard au non respect des obligations contractuelles par cette structure et en raison de la diligence attendue des activités sur l'année 2005, la mission recommande le non renouvellement de la convention et la résiliation de la convention liant les deux parties. La proposition de réaffectation des communautés de base initialement affectée à PAMECAS doit faire l'objet d'une requête à soumettre à la Banque pour avis.

❖ Fonctionnement des CLEC et CAPEC :

4.24 Dans un souci de cohérence et de pérennité, le dispositif de financement adapté aux pauvres enclenché avec la mise en place des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (CAPEC), dans une perspective de réseautage de l'ensemble de ces mécanismes financiers décentralisés.

4.25 Il convient de rappeler que les CLEC sont de petites entités installées au niveau des Communautés de base pour répondre au besoin de financement de petites activités. Le projet en a implanté, à ce jour, 515. 258 d'entre elles sont financées pour un montant de près de 400 000 000 F CFA.

4.26 Quant aux CAPEC, elles concernent celles construites au sein des 16 cases foyers et celles ne disposant pas encore d'infrastructures et devront polariser l'ensemble des CLEC environnantes.

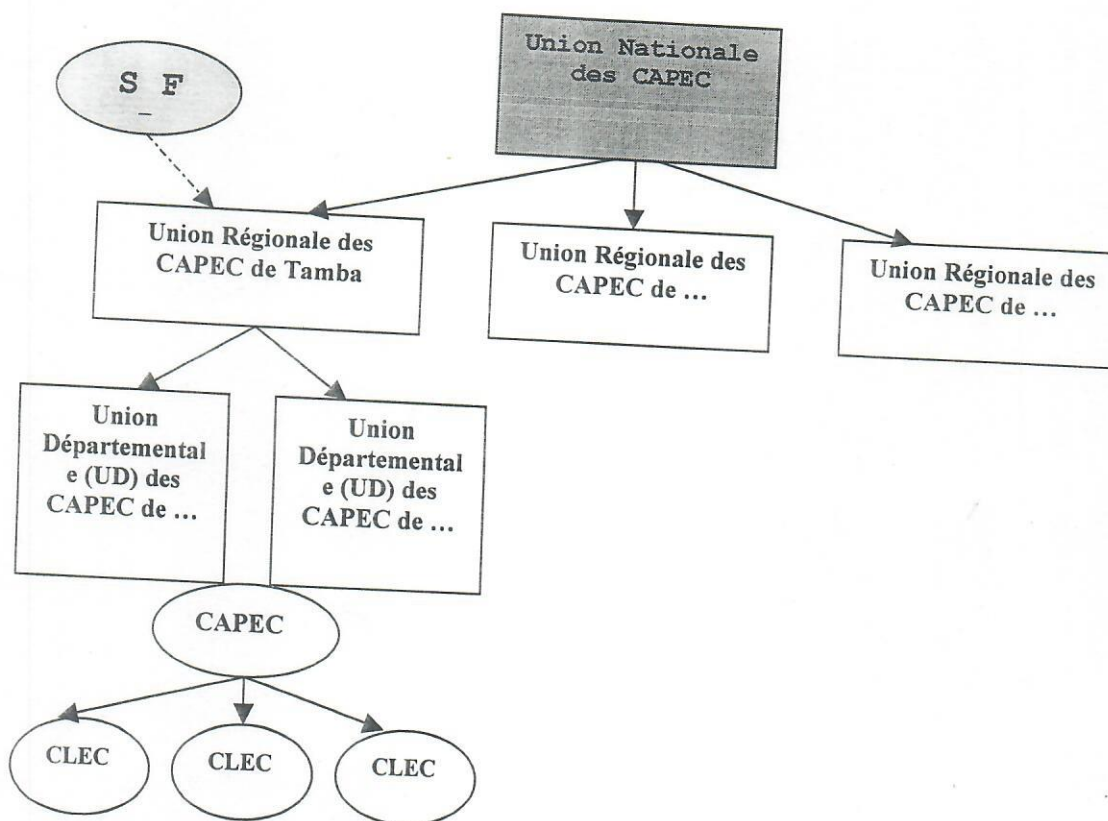
4.27 Ainsi, le PLCP a organisé un atelier de réflexion les 28 et 29 décembre 2004 pour réfléchir et discuter sur l'harmonisation du dispositif de financement incluant les CLEC et les CAPEC. Les partenaires (SFD, ONG) et collectivités locales des zones bénéficiant des CAPEC construites invités à ce séminaire, ont réfléchi sur les inter-relations qui pourraient exister entre ces différentes structures, et permettre ainsi au projet de mettre en place un dispositif de financement cohérent et consensuel.

4.28 Le mécanisme final adopté à la suite des travaux consiste en une mise en union de l'ensemble des CAPEC (Mutuelle), d'abord au niveau régional et ensuite au niveau national et l'implication des SFD dans leur financement.

4.29 Conformément au rapport d'évaluation, le fonds de crédit reconstitué pourrait : i) soutenir d'autres actions de lutte contre la pauvreté entreprises par de nouveaux bénéficiaires parmi les groupes cibles vulnérables (CAPEC), ii) consolider les acquis du présent projet sous la forme de soutien à la micro et petite entreprise pour les bénéficiaires du Projet (CLEC mises en place). (Page 16 du rapport d'évaluation paragraphe 4.4.20). Les SFD seront également impliqués dans le dispositif de financement.

4.30 Le schéma suivant résume le dispositif de financement proposé :

Schéma du dispositif de financement préconisé :



4.31 Après exploitation des documents du Projet et échanges sur le dispositif de financement et le mécanisme de pérennisation avec la mission, les suggestions suivantes ont été formulées :

- Créer une structure de réflexion incluant toutes les parties prenantes (BCEAO, Ministère de l'Economie et des Finances, SFD, PLCP) pour réfléchir sur l'orientation à donner au dispositif ;
- Recourir à une expertise avérée pour la gestion de la structure faîtière en vue d'assurer sa pérennisation ;
- Soumettre à la BAD un projet de termes de référence pour l'étude relative au dispositif, étude qui mettra l'accent sur l'impact socio-économique des CLEC, CAPEC et SFD sur les populations, les projections financières par rapport à leur capacité d'absorption, l'orientation à donner à ce dispositif et un schéma d'utilisation efficiente du fonds de crédit reconstitué.

❖ **L'encadrement technique des bénéficiaires du département de Tambacounda, suite au désistement de l'ONG recrutée :**

4.32 Suite au désistement de l'ONG AFRICARE qui était chargée de l'encadrement technique des activités des populations dans les départements de Tambacounda et de Bakel, le PLCP, souhaite avec l'accord de la BAD, s'attacher les services de l'ONG Maison Familiale Rurale qui intervient actuellement, pour le compte du projet, dans le département de Mbour.

4.33 Cette ONG a déjà une antenne basée à Tambacounda et dispose des qualifications requises pour mener cette mission ;

4.34 Tenant compte des prestations attendues de cette ONG dans une autre localité, la Banque a informé la mission que le Projet pouvait signer un nouveau contrat avec l'ONG, si :

- a. Ses prestations antérieures ont été jugées satisfaisantes,
- b. Elle dispose de ressources lui permettant de bien mener les prestations additionnelles attendues.

4.35 A cet effet, une requête a été introduite par la mission pour le recrutement de ladite ONG pour l'encadrement technique des bénéficiaires des départements de Tambacounda et Bakel. L'avis de la Banque est attendu.

❖ **Consolidation du mécanisme de financement des bénéficiaires par les ONG :**

4.36 La mission des ONG est d'appuyer le Projet, entres autres, à la mise en place des Caisses Locales d'Epargne et de Crédit, à leur organisation, au renforcement de leurs capacités et au suivi de leurs activités. Elles ont été essentiellement réalisées dans le cadre de la convention signée.

4.37 Eu égard à l'organisation des CLEC autour des CAPEC, conformément au rapport d'évaluation, il leur revient de consolider les acquis à travers les activités d'encadrement technique, autour du dispositif de financement.

4.38 Les activités complémentaires susmentionnées devront être exécutées par ces ONG, à la suite de la prorogation de la date du dernier décaissement sur l'année 2005 et de la révision de la liste des biens et services y afférente, tel qu'il ressort des discussions tenues au cours de la mission. Une requête portant sur les avenants à signer avec les ONG a été soumise à la Banque par la mission, à cet effet.

Composante III : Infrastructures, Equipements et Hydraulique :

❖ Acquisition du matériel pédagogique des Cases des Tout-petits Lot 1 :

4.39 Dans le cadre de la consultation à l'échelon national pour la fourniture de mobilier et d'équipements destinés aux infrastructures socio-comunautaires, par correspondance n°0145/MFDSSN/PLCP/ADG datée du 4 novembre 2004, le Projet transmettait à la BAD la proposition d'attribution de la commission nationale de dépouillement comme suit :

- Fourniture partielle du lot 1 à la Société Sénégal Equip, suite à la consultation susmentionnée, pour 45.109.234 FCFA HT/HD
- Fourniture du matériel pédagogique et les 50 livres d'enfants à la Société NATHAN par entente directe, pour 28.795.500 FCFA HT/HD.

4.40 La BAD, par fax n°OCSD2/FX/MC/2004/12/0008 daté du 3 décembre 2004 donnait son non-objection à la proposition susmentionnée et invitait le Projet à négocier avec la Société Papeterie Inter dont la soumission a été conforme aux prescriptions techniques en vue de la baisse de son offre dans la limite du budget alloué aux fournitures du lot 1. L'autre alternative proposée par la BAD consistait, en cas de non accord entre le Gouvernement et ladite société, d'envisager une requête justifiée pour la passation d'un marché de gré à gré avec la société NATHAN et une relance partielle des autres fournitures du Lot 1.

4.41 Faisant suite à la proposition faite par la BAD en vue de la négociation à la baisse, avec la société Papeterie Inter, dans la limite du budget alloué aux fournitures du lot 1, le Projet a soumis, suite aux travaux de la commission des marchés, l'adjudication provisoire à ladite société, du marché correspondant, sous réserve de la suppression d'un bien initialement mentionné dans les prescriptions techniques du dossier de consultation et d'un rabais accordé par le fournisseur sur son offre de base. Ces modifications ont été jugées non-conformes aux règles de procédures de la Banque. Par conséquent, la mission a introduit une requête justifiée pour la passation d'un marché de gré à gré avec la société NATHAN.

4.42 Quant à la partie du matériel non produit par NATHAN, une liste restreinte en vue de la relance de la consultation à l'échelon national sera soumise à la Banque pour avis.

❖ **Acquisition des mobiliers et équipements destinés aux complexes socio-communautaires, Lots 3 et 6 :**

4.43 Suite à la consultation à l'échelon national pour l'objet susmentionné, le Projet, suite aux travaux de la commission des marchés, transmettait à la BAD par courrier n°1435/MFDSSN/PLCP en date du 5 octobre 2004, les propositions d'adjudication.

4.44 Par fax n°OCSD2/FX/RYP/2004/11/0068 daté du 22 novembre 2004, la Banque ne donnait pas son avis de non objection aux adjudications proposées respectivement en faveur de Albatros pour le lot 3 et Groupe Sigma, pour le lot 6 pour absence de mention de la période de validité de leurs offres. Toutefois, il y a lieu de noter que Albatros avait bien fourni cet acte d'engagement, suite au délai de 24 heures accordé par la commission nationale de dépouillement. Ce document a été transmis à la Banque qui va donner son avis, dans les plus brefs délais.

❖ **Schéma de mise en œuvre du Programme d'accompagnement des infrastructures socio-communautaires :**

4.45 Conformément au rapport d'évaluation, les ONG sont chargées de la formation des bénéficiaires. Seulement, pour garantir une pleine appropriation des investissements réalisés pour les bénéficiaires du Projet, il a été soumis à la Banque un programme d'accompagnement y afférent comprenant :

- La mise en place des organes de gestion pour tous les équipements et infrastructures,
- La formation desdits comités à la gestion de ces réalisations,
- La formation qualifiante pour le personnel technique préposé à certains postes essentiels.

4.46 La mise en œuvre d'un tel programme requiert, pour le Projet, d'être en phase avec les politiques sectorielles de l'Etat notamment celles relatives à la petite enfance et à la santé. A ce propos, plusieurs protocoles ont été déjà signés avec les départements concernés pour bénéficier de leur concours et harmoniser les contenus de nos interventions avec les leurs. Les protocoles d'accord signés avec le Ministère délégué chargé de la case des tout petits et avec la Direction de l'Expansion Rurale entrent dans ce cadre.

4.47 Avec le Ministère de la Santé, le projet travaille étroitement avec les Districts sanitaires qui ont déjà délégué les infirmiers chefs de poste polarisant nos cases de santé pour l'encadrement de celles-ci. Ces derniers ont activement participé à l'identification des sites d'implantation des cases de santé, en conformité avec la carte sanitaire du pays et au choix des matrones et des agents communautaires, en rapport avec les communautés de base.

4.48 Pour garantir le respect des politiques sectorielles et au souci de disposer de l'efficacité requise du programme d'accompagnement cité, dans les délais de prorogation du prêt, il a été proposé de confier ces missions aux services techniques de l'Etat qui sont

mieux habilités à dispenser une telle formation et au moindre coût (84.768.500 FCFA contre 170.736.000 FCFA initialement prévus), compte tenu de la spécificité de ces formations thématiques dont la responsabilité incombe à l'Etat.

4.49 Au cours de la mission, les discussions ont permis de constater que le mode d'acquisition retenu par le rapport d'évaluation n'est plus adapté. Ainsi eu égard aux compétences des ministères techniques avec lesquels le Projet a signé des protocoles d'accord, la mission a soumis une requête pour la modification du mode d'acquisition, pour pouvoir confier les tâches de formation des bénéficiaires, pour ces volets, aux services techniques de l'Etat. La réaction de la Banque est attendue à ce propos.

Composante IV : Gestion :

❖ Prorogation de la date du dernier décaissement au 31 décembre 2005 :

4.50 La réunion tenue avec la Directrice du Département OCSD.2 a permis de sérier les principales contraintes pouvant perturber le déroulement normal des activités du Projet.

4.51 Les principales activités du Projet ont été parcourues et le niveau d'avancement apprécié. Il ressort de ces discussions le calendrier des activités à mener sur l'année 2005 figurant en **annexe 2** du présent aide-mémoire.. Une copie du fax de confirmation de la prorogation a été remise à la partie sénégalaise par la Banque. La mission a remis à la Banque une révision de la liste des biens et services pour avis.

V. REVUE DE LA SITUATION FINANCIERE DU PROJET :

5.1 La rencontre avec le Département chargé des Décaissements a été l'occasion d'échanger sur la situation financière du Projet et de préciser l'urgence attachée au traitement diligent des dossiers de paiement qui seront soumis.

5.2 Avec l'édition des documents financiers, les discussions, avec le Chargé Supérieur des Décaissements, ont porté sur :

- Le reversement à la BAD, par le Projet, du reliquat des paiements directs IAPSO viré dans le compte spécial ;
- La non prise en compte dans les montants décaissés pour SAFEFOD, en charge de l'alphabétisation fonctionnelle, les paiements qui ont été exceptionnellement versés dans le compte spécial, sur recommandation de la Division des Opérations et revirés à ce prestataire, par le Projet, en fonction de l'évolution des tâches confiées ;
- La justification des virements effectués, au courant du mois d'octobre 2004, par le biais du compte spécial, ouvert à cet effet, des avances accordées pour les SFD suivantes : Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production (ACEP) et Programme d'appui aux Mutuelles d'Epargne et de Crédit (PAMECAS), en vue du solde de leurs décaissements sur le système ;

Pour le Projet :

- (i) Appliquer les dispositions de la convention signée avec PAMECAS, en vue de la résiliation du partenariat, au plus tard le 21 février 2005 ;
- (ii) Soumettre à la Banque, pour avis, un projet de termes de référence pour l'étude relative à la pérennisation du dispositif de financement, au plus tard le 15 février 2005 ;
- (iii) Transmettre la liste restreinte en vue de la relance pour une consultation à l'échelon national du sous-lot d'équipements pédagogiques non produit par la société NATHAN, au plus tard le 20 janvier 2005 ;
- (iv) Reverser par le Projet à la Banque le reliquat viré par IAPSO, au le 15 mars 2005 ;
- (v) Transmettre les preuves de paiement, pour régularisation dans le système de la Banque, des règlements effectués, sur compte spécial au profit de SAFEFOD, CICE et SISMAR, au plus tard le 20 janvier 2005 ;
- (vi) Transmettre les pièces justificatives relatives au crédit octroyé par les SFD : PAMECAS, CMS et ACEP, au plus tard le 20 février 2005 ;
- (vii) Transmettre la situation des fonds exactement reçus par le Projet, à la suite des demandes de renouvellement du compte spécial, au plus tard le 20 janvier 2005 ;

Pour la Banque :

- (i) Transmettre la position de la Banque sur les dossiers suivants :
 - a. L'acquisition par entente directe des manuels d'alphabétisation du lot 2 aux 8 auteurs/éditeurs titulaires des droits exclusifs, au plus tard le 25 janvier 2005 ;
 - b. Le dossier de recrutement de l'ONG ANMFR pour l'encadrement des bénéficiaires des départements de Tambacounda et Bakel, au plus tard le 25 janvier 2005 ;
 - c. Les avenants aux protocoles d'accord signés avec les ONG en charge de l'encadrement technique en microfinance pour la consolidation des mécanismes de financement, au plus tard le 25 janvier 2005 ;
 - d. La convention à signer avec le CMS, suite aux observations formulées par cette dernière, au plus tard le 20 janvier 2005 ;
 - e. L'acquisition par entente directe d'une partie du lot de matériel pédagogique auprès de la société NATHAN, au plus tard le 31 janvier 2005 ;
 - f. L'acquisition des mobiliers et équipements destinés aux complexes socio-communautaires, lots 3 et 6, au plus tard le 20 janvier 2005 ;

- g. La modification du mode d'acquisition non adapté, pour pouvoir confier les tâches de formation des bénéficiaires, aux services techniques de l'Etat, en vue de l'accompagnement des bénéficiaires des infrastructures socio-communautaires, au plus tard 15 février 2005.
- h. La révision de la liste des biens et services, au plus tard le 20 janvier 2005.
- (ii) Enregistrer dans le système de la Banque le contrat relatif à l'Entreprise Multiservices (EMS) et l'avenant signé avec OFBD, au plus tard le 20 janvier 2005.

Fait à Tunis, le 14 janvier 2005

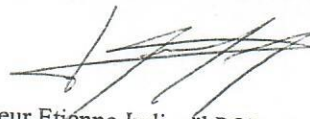
Ont signé :

Pour la partie Sénégalaise



Madame Khady FALL NDIAYE
Directrice PLCP (FAD-FND)
Projet de Lutte contre la Pauvreté (FAD-FND)

Pour la Banque Africaine de Développement



Monsieur Etienne Judicaël PORGO.
Chef de Division OCSD.2
Département du Développement Social

ANNEXE 1 :
PROGRAMME DE TRAVAIL PREVISIONNEL
DU 08 AU 15 JANVIER 2005

DATE	HEURE	ACTIVITES	LIEU
Samedi 08/01 au Dimanche 09/01	22 h - 12 h 15 h - 18 h	▪ Voyage Dakar – Paris – Tunis ▪ Elaboration du plan de travail	Hôtel Carlton Tunis
Lundi 10/01	9 h - 17 h	Séance de travail avec le Task Manager du Projet : • Finalisation du programme de travail de la mission • Revue des dossiers techniques en instruction à la BAD : ○ Composante 1 : Renforcement des capacités des bénéficiaires et partenaires ○ Composante 2 : Microfinance et AGR ○ Composante 3 : IEH	Agence Temporaire de Relocalisation (ATR) de Tunis (Division OCSD.2)
Mardi 11/01	9 h - 14 h	Poursuite de la séance de travail avec le Task Manager, en présence de l'architecte : • Prorogation du dernier décaissement sur 2005 : • Présentation des activités pour l'année 2005 ○ Echanges sur les perspectives de l'année 2005 : - Composante 1 : Renforcement des capacités des bénéficiaires et partenaires - Composante 2 : Microfinance et AGR - Composante 3 : IEH - Composante 4 : Gestion	Agence Temporaire de Relocalisation (ATR) de Tunis (Division OCSD.2)

Mardi 11/01	14 h 30 – 18 h	Séance de travail avec l'expert du Département des Acquisitions, l'architecte et le Task Manager du Projet : • Revue des dossiers relatifs : 1. à l'acquisition des manuels pédagogiques destinés à l'alphabétisation, lot 2 2. à la consolidation du mécanisme de financement par les ONG déjà recrutées 3. à l'encadrement technique des bénéficiaires de Tamba et Bakel par une ONG identifiée 4. à l'acquisition du matériel pédagogique des cases des tout petits Lot 1 5. à l'acquisition des mobiliers et équipements destinés aux complexes socio-communautaires, Lots 3 et 6 6. à la formation en direction des bénéficiaires des infrastructures, à confier aux services techniques de l'Etat	
Mercredi 12/01	9 h – 13 h	Elaboration de l'aide – mémoire de la mission Mise à jour du calendrier des activités à finaliser sur l'année 2005	ATR de Tunis (Division OCSD.2)
	14 h 30 – 18 h	Réunion de briefing avec la Directrice du Département Social, le Chef de Division et le Task Manager du Projet : • Présentation sommaire du Projet et de l'état d'avancement : niveau d'exécution physique et financière • Echanges sur les contraintes liées à la mise en œuvre • Perspectives par rapport : ○ à la prorogation de la date du dernier décaissement sur l'année 2005 ○ au dispositif de pérennisation du fonds de crédit Mise à jour de l'aide – mémoire de la mission	

Jeudi 13/01	9 h – 13 h	Séance de travail avec le Chargé Supérieur des Décaissements : • Situation des décaissements sur le prêt et le don • Situation des engagements du Projet • Echanges sur le fonds de crédit • Echanges sur la justification des fonds de roulement et paiements directs	ATR de Tunis (Division Décaissements)
	14 h 30 – 20 h	Séance de travail avec l'expert en microfinance sur : • L'intervention des ONG dans le volet crédit • Le dispositif de financement • La consolidation des mécanismes de financement Finalisation du calendrier des activités à finaliser sur l'année 2005 Mise à jour de la liste des biens et services Mise à jour de l'Aide – Mémoire de la mission	ATR de Tunis (Division OCSD.2)
Vendredi 14/01	9 h – 14 h	• Compléments d'information • Finalisation de l'aide - mémoire	ATR de Tunis (Division OCSD.2)
	15 h – 18 h	• Synthèse des conclusions de la mission • Finalisation des annexes de l'aide-mémoire • Signature de l'aide – mémoire avec le Task Manager du Projet	
Samedi 15/01	8 h – 20 h	Voyage sur Dakar	

108

CALENDRIER D'EXECUTION DES ACTIVITES A FINALISER POUR LE PCLP

ACTIVITES	DATES	RESPONSABLES
I – RENFORCEMENT DES CAPACITES DES BENEFICIAIRES ET PARTENAIRES		
Restitution résultats évaluation externe à mi-parcours du programme d'alphabétisation	Janvier - Février 2005	BGP / DALN
Finalisation des brochures par le cabinet OFBD relatif à la sensibilisation sur les résultats du projet	Janvier – Février 2005	BGP / OFBD
Conduite du programme de rattrapage en apprentissages fondamentaux	Janvier – Mai 2005	BGP / SAFEFOD
Consolidation du programme de post alphabétisation : Suivi de la mise en place bibliothèques et ouvrages post alpha. Recyclage des relais facilitateurs en alpha	Janvier – Septembre 2005	BGP / SAFEFOD
Evaluation externe finale du programme d'alphabétisation par la DALN	Mai – Octobre 2005	BGP / DALN
Organisation de foras régionaux d'échanges (2400 relais en IS, CLEC, promoteurs de projets, comités de gestion)	Janvier – Juillet 2005	BGP / ONG / CERP / Services techniques de la Santé / ACTP
Réalisation des reportages et diffusion d'informations (Radio, télé et presse écrite)	Janvier – Décembre 2005	BGP / URG
Séminaires de partage avec les partenaires	Février – Décembre 2005	BGP
Restitution/validation de la brochure sur le bilan du projet	Avril – Octobre 2005	BGP / OFBD
Recyclage des relais en intermédiation sociale et accompagnement dans le processus de mise en place de leur réseau	Février – Juillet 2005	BGP / URG
Poursuite du programme de sensibilisation des bénéficiaires	Janvier – Décembre 2005	BGP / URG
Missions de suivi des activités sur le terrain	Janvier – Novembre 2005	BGP / URG
Alphabétisation des serignes daaras	Février – Avril 2005	BGP / ONG
Formation des membres de Groupements de Promotion Féminine en teinture	Mars – Mai 2005	BGP / ONG / Consultants
II – MICROFINANCE ET APPUI AUX ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS		
Mobilisation du Fonds de crédit restant	Janvier – Mars 2005	BGP
Mise à disposition des Fonds	Janvier – Avril 2005	BGP /
Poursuite des financements	Janvier – Juillet 2005	BGP / SFD / ONG / CLEC
Equipement des CAPEC	Février 2005	BGP
Formation des bénéficiaires	Février – Août 2005	BGP / ONG

CALENDRIER D'EXECUTION DES ACTIVITES A FINALISER POUR LE PCLP

ACTIVITES	DATES	RESPONSABLES
Formation des partenaires	Mars – Août 2005	BGP / Bureaux d'études
Etude sur l'utilisation du Fonds de crédit	Avril – Mai 2005	BGP / Consultants
Evaluation fin de parcours AT/CPEC	Octobre – Novembre 2005	BGP / ATCPEC
Mission N°1 de suivi par la Composante	Février 2005	BGP / URG
Mission N°2 de suivi par la Composante	Juin - Juillet 2005	BGP / URG
Mission N°3 de suivi par la Composante	Novembre 2005	BGP / URG
Mission N°1 de suivi par AT/CPEC	Mars 2005	BGP / ATCPEC / URG
Mission N°2 de suivi par AT/CPEC	Juin 2005	BGP / ATCPEC / URG
Mission N°3 de suivi par AT/CPEC	Septembre 2005	BGP / ATCPEC / URG
Consolidation des mécanismes de financement	Avril – Décembre 2005	BGP / ONG / CAPEC / CLEC / SFD
Reconstitution du Fonds de Crédit	Août – Décembre 2005	BGP / SFD / URG
Evaluation finale de la composante par la cellule AT/CPEC	Novembre - Décembre 2005	BGP / ATCPEC / URG
III – INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET HYDRAULIQUE		
Poursuite des travaux et Réception techniques des trois Infrastructures communautaires restants (Cases foyers, cases tout petits, cases de santé, etc.)	Janvier 2005	BGP / AGETIP
Installation des Equipements des Cases foyers, cases tout petits, cases de santé, etc.	Janvier – Avril 2005	BGP / Fournisseurs
Finalisation de la mise en place des Equipements d'allégement (Broyeurs, batteuses, décortiqueuses, charrettes, etc.)	Janvier 2005	BGP / AFCO / SISMAR
Poursuite réalisation des ouvrages hydrauliques et d'assainissement et réception échelonnée	Janvier – Février 2005	BGP / CDE / SVTP
Poursuite Installation et mise en service Electropompes thermiques et solaires et Pompes manuelles	Janvier – Mars 2005	BGP / DANSK SOLENERGI / MEERA
Poursuite Formation des membres des comités de gestion des équipements post récolte	Janvier – Mars 2005	BGP / CERP
Formation des membres des comités de gestion des points d'eau	Janvier – Mars 2005	BGP / CERP / Hydraulique
Formation des Fontainiers (Maintenance)	Janvier – Mars 2005	BGP / CERP
Poursuite Formation des Opérateurs d'Equipements post récolte	Janvier – Mars 2005	BGP / CERP
Formation du Personnel des cases de santé	Janvier – Juin 2005	BGP / Districts Sanitaires
Formation des Auxiliaires des Cases des tout petits	Janvier – Février 2005	BGP / ANCTP
Formation thématique des Bénéficiaires	Janvier – Juin 2005	BGP / CERP

CALENDRIER D'EXECUTION DES ACTIVITES A FINALISER POUR LE PCLP

ACTIVITES	DATES	RESPONSABLES
des cases foyers		
Suivi / Accompagnement des bénéficiaires	Janvier – Décembre 2005	BGP / URG / CERP
Mise en œuvre du programme d'extension du volet hydraulique	Janvier – Décembre 2005	BGP / Fournisseurs /
IV- GESTION		
Finalisation de l'évaluation d'étape des activités du Projet	Janvier – Février 2005	BGP / Consultant
Mission de suivi des dossiers en instruction et d'échanges sur l'exécution du Projet à l'ATR de la BAD (Tunis)	Janvier 2005	BGP / DDI
Mise en place des équipements et inauguration des infrastructures socio-communautaires	Février – Avril 2005	BGP / URG / Partenaires
Tenue des réunions de Comités de Pilotage	Février – Décembre 2005	BGP
Enquêtes d'étape de suivi de l'évolution des indicateurs de pauvreté dans les zones ciblées	Janvier – Mars 2005	BGP / DPS
Finalisation de l'audit des comptes pour l'exercice 2003 et préparation de celui de 2004	Janvier – Mars 2005	BGP / Consultant
Voyage d'études au Mali (Projet de Réduction de la pauvreté financé par la BAD)	Avril 2005	BGP / PRP Mali
Rencontre sous-régionale d'échanges sur les expériences entre Projets de Lutte Contre la Pauvreté BAD	Juillet 2005	BGP / autres Projets BAD
Evaluation finale des activités du Projet	Juillet – Septembre 2005	BGP / Consultant
Enquêtes finales pour le suivi de l'évolution des indicateurs de pauvreté dans les zones ciblées	Juillet – Septembre 2005	BGP / DPS
Réunions des comités de pilotage et cadres de concertation	Janvier – Décembre 2005	BGP / URG / Collectivités locales / Tutelle
Coordination, suivi et supervision des activités du Projet	Janvier – Décembre 2005	BGP / URG / Partenaires
Rapport d'achèvement du Projet	Septembre – Décembre 2005	BGP / Tutelle
Audit des comptes pour l'exercice 2005	Janvier – Février 2006	BGP